

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie  
REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent  
SOURICE Corinne à RAVELEAU René

#### Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

GAILLARD Yohan, PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 22 mars 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 29 mars 2024, article L.2121.25 CGCT

### 24SE2803-25 | Sport – Subvention exceptionnelle – Office Municipal des Sports - Journée Sportive des Enfants 2024

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1111.4,

Considérant l'organisation en cours par l'Office Municipal des Sports de la Journée Sportive des Enfants prévue le 30 avril 2024,

Considérant l'avis du Comité Consultatif Ville Active où il fait bon vivre du 12 mars 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'Office Municipal des Sports des Ponts-de-Cé.

X. GAUTHERON, T. LHUISSIER, S. PENEAU, R. RAVELEAU et C. SOURICE n'ont pas pris part au vote.

VOTE			
En exercice	32	POUR	24
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	24	TOTAL	24

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



MAIRIE DES PONTS DE CÉ  
19130 (M. et L.)